

NANTES, le 1^{er} mars 2022

COMITÉ
RÉGIONAL
PAYS DE LA LOIRE

Le Président

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs concernés

**Gymnatlanticlub – AC Chapelain – Angers Gym
Beauséjour les Sables – GCRY – AS Ponts de Cé –
AG Le Mans – SLAG – ASCA – USJA Carquefou –
Elan Mortagnais – Les Alcyons**

Réf. : LLR/DA N°210.22

FINALE REGIONALE TEAM GYM

Date : Dimanche 20 mars 2022

Lieu : Salle Gym Agglo - 83 rue de la Prévôté - Saint Lambert des Levées - 49400 SAUMUR

Réglementation :

Les feuilles de difficultés (fichier joint) doivent être envoyées par mail au format excel (pas de pdf) 10 jours avant la date de compétition soit *vendredi 11 mars 2022 dernier délai* à : teamgym@ffgypaysdelaloire.fr

Pour les questions sur les fiches de difficultés vous pouvez joindre Loïc ARHIMAN 06.58.89.78.64

Rappel : Absence de feuille de difficulté = -1 point par agrès

PROCOLE SANITAIRE (évolution possible à tout moment)

Les personnes de plus de 12 ans et 2 mois et de moins de 16 ans, devront présenter un **Pass**

Sanitaire :

- ✓ Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet.
- ✓ Certificat de rétablissement datant d'au moins 11 jours et moins de 4 mois
- ✓ Un test RT-PCR ou antigénique de moins de 24h
- ✓ Un certificat de contre-indication médicale à la vaccination établi par l'assurance maladie

Toutes les personnes de 16 et plus, (quelques soit leur statut (organisateur, accompagnateur, public, entraîneur, juges etc...)) devront quant à eux présenter leur **Pass Vaccinal** :

- ✓ Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles.
- ✓ Certificat de rétablissement datant d'au moins 11 jours et moins de 4 mois
- ✓ Un certificat de contre-indication médicale à la vaccination établi par l'assurance maladie

*L'application TAC Vérif doit afficher « Valide » au scan du QRCode pour obtenir le droit d'entrée.
Aucune dérogation ne sera acceptée.*

Musiques :

Vous devez **télécharger les musiques sur le site DJ Gym** avant le lundi 14 mars 2022 délai de rigueur, et vous munir d'un double de vos musiques sur clé USB

Jugement :

Seuls les juges recyclés et licenciés peuvent officier. Si votre juge n'a pas le niveau exigé, pour le bon fonctionnement de la compétition, prendre contact avec Loïc ARHIMAN 06.58.89.78.64 ou teamgym@ffgympaysdelaloire.fr

Forfaits :

Les Forfaits sont à signaler 10 jours avant la compétition via Engage Gym. ATTENTION !!! Selon la nouvelle réglementation 2020, pour tout changement de composition d'équipe moins de 3 jours avant la compétition (au-delà du 16 mars) **un certificat médical est exigé** pour éviter la pénalité pour « faux nombre de gyms »

ENGAGEMENTS : A régler IMPERATIVEMENT avant la compétition

Le **droit d'engagement** s'élève à **46.00 € par équipe**. Les clubs conventionnés bénéficient d'une ristourne de 35%. La facture générée par Engagym ne sait actuellement pas tenir compte de cette ristourne, aussi il appartient au trésorier des clubs conventionnés de l'appliquer eux même pour calculer le montant de leur règlement. En fin de saison le Trésorier Régional adressera à chaque club un justificatif comptable des montants effectivement réglés.

ATTENTION : Bien que la licence soit dématérialisée, la réglementation sportive impose un contrôle des licences systématique (avec photo) à chaque compétition. Vous devrez les présenter pour vérification le jour de la compétition, en format papier ou en format électronique (PDF).

Prévoir la possibilité d'¼ d'heure d'avance ou de retard par rapport aux horaires prévus.

Appel des juges : 9h30 - Début de compétition 10h40 - Fin de compétition 15h40

	SOL		MINI TRAMPOLINE		TUMBLING
J					
A	JA Convoqué	JA	JA Convoqué	JA	JA Convoqué
JD	ELAN MORTAGNAIS	JC/D	SLAG	JC/D	BEAUSEJOUR LES SABLES
JC	ASPC	JE	AG LE MANS	JE	GCRY
JE	ANGERS Gym	JE	USJA CARQUEFOU	JE	ASCA
JE	ALCYONS				

Selon la réglementation de la brochure technique régionale, 200.00 € d'amende pour toute absence de juge à payer sur place.

Merci également de communiquer à Loïc Arhiman (coordonnées ci-dessus) le niveau et nom de votre juge pour le 13 MARS afin de pouvoir réajuster la répartition des juges sur les agrès si nécessaire. En cas de difficulté pour trouver un juge, merci également de le contacter.

En cette période de reprise avec un nouveau programme, le choix a été fait de ne pas demander plus d'un juge par club et de ne constituer qu'un corps de jury afin d'avoir des jurys plus consistants aux agrès et pouvoir vous orienter sur les points d'amélioration.

Enfin, une information sera donnée sur les points à modifier pour les clubs qui le souhaitent (le midi pour les groupes 1 et 2, en fin de compétition pour le groupe 3)

Echauffement

Accès pour échauffement corporel 30 minutes avant le passage du groupe (pas de passage en musique en salle d'échauffement avec smartphone, enceinte, etc.)

Echauffement TU et MT directement sur plateau (2min Fédérale, 4min Nationale, sans limitation de nombre de passages)

Tenues des juges (cf. page 5 brochure des programmes) :

« Les juges doivent porter des pantalons/jupes noir(e)s, gris(e)s ou bleu(e)s et une veste bleue ou noire, chemise ou chemisier uni et clair, cravate pour les hommes. (Jeans, tongs et chaussures de sports interdits). »

Livret de juge obligatoire

Pour toute autre question, vous pouvez contacter Loïc Arhiman : teamgym@ffgympaysdelaloire.fr ou 06.58.89.78.64

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président Régional



Luc LE ROY